

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 janvier 2023

Délibération n°2023/014

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette - – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARRD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mme MOREL Nathalie
SAINTE CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINTE JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINTE MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINTE PRIM	Mr CROS Michel
SAINTE ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

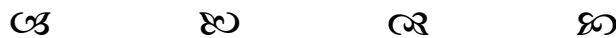
Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI
Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

SONNAY
VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOULIN MARTIN Béatrice pouvoir à Mr MERCIER Serge – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mr DURANTON Robert – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme OGIER Karelle pouvoir à Mr MERLIN Denis - Mr ROUSVOAL Marc pouvoir à Mr PEY René – Mr TEIL Laurent pouvoir à Mme MOREL Nathalie - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mme BUNIAZET pouvoir à Mr VIAL Gilles

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mr SOLMAZ Kenan – Mr ANDRE Sébastien – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Voirie : requalification de la Rue de la Commune 1871 et de l'Espace Marcel Noyer sur la Commune de St Maurice l'Exil – convention de groupement de commande

L'état de la Rue de la commune 1871 à St Maurice l'Exil nécessite la réalisation de travaux de réfection de la chaussée.

Les travaux d'aménagement de la médiathèque réalisés en 2020 ont nécessité l'aménagement provisoire du parvis d'accès sur la rue de la commune 1871.

La rue de la commune 1871, qui est identifiée dans le schéma « modes doux » des itinéraires structurants en cours d'études, ne dispose pas actuellement d'espaces dédiés aux modes doux.

Dans le même temps, la Commune de Saint-Maurice-l'Exil a souhaité aménager l'espace Marcel Noyer.

Ces objectifs transversaux et convergents ont amené la Communauté de communes EBER et la Commune de Saint-Maurice l'Exil à étudier l'aménagement de la Rue de la Commune 1871 (depuis le giratoire de la Mairie jusqu'à la Rue François Verguin) et l'espace Marcel Noyer.

Requalification de la rue de la Commune 1871

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de communes EBER.

Ce groupement de commandes est constitué en vue de la requalification de la Rue de la Commune 1871 à Saint-Maurice-l'Exil.

L'opération consiste à reprendre la voirie, déposer et reposer des bordures, aménager le parvis de la médiathèque, créer des trottoirs en béton désactivé pour les modes doux, créer des espaces verts, poser du mobilier.

Ces travaux de requalification de la rue de la Commune 1871 sont estimés à : 666 438.36 € HT soit 799 726.03€ TTC

- EBER : 389 051.13 € HT soit 466 861.35 € TTC (58.38 %)

Correspondant aux travaux de terrassements, de réfection de voirie, bordures en béton, l'aménagement du parvis de la médiathèque en béton désactivé, la création de modes doux, signalisation routière.

- Commune de Saint-Maurice-l'Exil : 277 387.23 € HT soit 332 864.67 € TTC (41.62 %)
Correspondant aux travaux d'embellissement, trottoir en béton désactivé, trottoir en enrobés brut blanc de pierre, mobiliers urbains, espaces verts.

Requalification de l'espace Marcel Noyer

Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes EBER.

Dans le cadre de cette convention de groupement de commande, la Commune de Saint-Maurice l'Exil va engager des travaux de requalification de l'espace Marcel Noyer.

L'opération consiste à désimperméabiliser le parking, gérer les eaux pluviales par des noues végétalisées, créer du stationnement avec du béton végétalisé, créer des espaces verts, poser du mobilier urbain.

Ces travaux de requalification de l'espace Marcel Noyer sont estimés à : 506 096€ HT soit 607 315.20€ TTC

- Commune de Saint-Maurice-L'Exil : 506 096 € HT soit 607 315.20 € TTC (100%)

Après obtention de subventions, la répartition financière sera établie de la manière suivante :

- Au titre de la requalification de la Rue de la commune 1871
 - EBER : 58.38 %
 - Commune de Saint-Maurice-l'Exil : 41.62%
- Au titre de la requalification de l'espace Marcel Noyer
 - Commune de Saint-Maurice-l'Exil : 100%

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu le Code de la commande publique et notamment son article L 2113-6 relatif aux groupements de commande,
 - Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant que la Communauté de communes souhaite réaliser des travaux de réfection de chaussée Rue de la commune 1871 à St Maurice l'Exil,

Considérant que dans le même temps, la Commune de St Maurice l'Exil souhaite aménager l'Espace Marcel Noyer,

Il est proposé de passer une convention de groupement de commande afin de définir les modalités d'organisation pour les travaux susvisés sur la Commune de St Maurice l'Exil.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la convention de groupement de commande à intervenir dans le cadre de l'opération de réfection de chaussée Rue de la Commune 1871 et de l'aménagement de l'Espace Marcel Noyer à St Maurice l'Exil,

VALIDE la répartition financière de 58,38 % du montant des travaux de la Rue de la Commune 1871 pour EBER, et 100 % du montant des travaux de l'Espace Marcel Noyer pour la Commune de St Maurice l'Exil,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD